

CONSEIL GENERAL DE LA NEUEVILLE

Séance ordinaire du mercredi 27 septembre 2017, tenue dès 19.30 h au Centre des Epancheurs.

Présidence : M. Jean-Pierre Latscha

Procès-verbal : M. Vladimir Carbone, chancelier municipal

M. J.-P. Latscha, président, FOR : « Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers généraux, c'est avec plaisir que je vous retrouve ce soir pour notre 4^{ème} séance de l'année. J'espère que vous avez toutes et tous passé un bel été et que vous avez pu faire le plein d'énergie pour les mois à venir. L'automne est arrivé avec son cortège de feuilles mortes qui commencent à tomber. Je compte sur vous pour faire pareil en déposant moult motions, interpellations, postulats et autres questions simples lors des prochaines séances. Je tiens également à saluer le représentant des médias et le remercier de sa présence ainsi que le citoyen qui a fait le déplacement. »

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 juin 2017
3. Crédit cadre pluriannuel de CHF 157'313.00 pour l'assainissement des éléments actifs et passifs du télésexeau et l'acquisition de convertisseurs de signaux – Décompte final : information (A. Binggeli)
4. Crédit d'engagement de CHF 73'400.- TTC pour l'installation d'une borne électrique au nord de la rue du Marché – Décompte final : information (A. Binggeli)
5. Crédit d'engagement de CHF 200'402.- pour l'assainissement du bâtiment du chemin du Vignoble 21 – Décompte final : information (A. Binggeli)
6. Rapport de gestion 2016 : information (R. Matti)
7. Position CM et décision CG sur la motion PS (D. Bloch) « Nouvelle législature : élaboration d'une politique à long terme » (R. Matti)
8. Position CM et décision CG sur la motion FOR (S. Ohra) « Accélérer les formalités nécessaires à la réalisation du projet de l'aménagement de la place de la gare » (C. Ferrier)
9. Interventions parlementaires et développements
10. Questions simples et traitement
11. Communications

1. Appel

L'appel nominal fait constater la présence de 28 conseillères et conseillers.

Forum Neuvevillois (FOR)	: Mme Michel Tamara MM. Brodu Thierry, Chapuis Yann, Guillaume Alain, Hofstetter Michaël, Nicolet Christophe, Olivieri Giuseppe, Perrenoud Virginien, Schleppy Aurèle, Weber Stéphane
Parti Libéral-Radical (PLR)	: Mmes Chevailler Monique, Müller Maryse MM. Ammann Jean-Philippe, Burdet Michel, Daep Martin, Gorgé André, Kurth Roland, Morand Patrick
Parti Socialiste Neuvevillois (PSN)	: Mmes Bloch Denise, Lopes Stéphanie, Petrig Anna Valentina, Stoeffer Véronique, Wingo Céleste MM. A Marca Patrice, Ehrensperger Albrecht, Friedli Paul, Schori Christophe
Excusés	: Mme Andrey Odyle (PLR), Imer Milly (PLR) Moeschler Mondine (PSN) Orha Sanda (FOR), MM. Burkhalter Daniel (FOR), Burkhalter Luc (PLR), Lehmann Willy (PSN)

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 juin 2017

M. M. Hofstetter, FOR : fait remarquer qu'il y a une correction à faire dans le point 10, page 12, relative à la réponse de M. R. Matti concernant la question simple sur la Brunnmühle. Le maire avait dit qu'un nouveau projet était à l'étude pour intégrer l'installation dans la roche.

A l'unanimité, le procès-verbal est accepté, avec cette modification.

3. Crédit cadre pluriannuel de CHF 157'313.- pour l'assainissement des éléments actifs et passifs du téléseuil et l'acquisition de convertisseurs de signaux – Décompte final : information (A. Binggeli)

Message du Conseil municipal : « Le Conseil général a accepté, lors de sa séance du 19 mars 2014, un crédit d'engagement de CHF 157'313.- TTC pour l'assainissement des éléments actifs et passifs du téléseuil et l'acquisition de convertisseurs de signaux. Grâce à la bonne gestion du projet, l'assainissement du téléseuil a pu se faire dans le cadre du budget et dans les délais, le décompte final présente une dépense moins élevée de CHF 9'832.80 par rapport au crédit initial (voir tableau comparatif ci-joint). Suite à ce renouvellement des installations, notre téléseuil est à même d'accueillir les services supplémentaires qui seront offerts aux abonnés dès le mois de septembre. Le montant initialement prévu pour l'assainissement de la distribution de la rue Beauregard et rue du Port n'a pas été utilisé vu que ces travaux ne seront pas exécutés pour des raisons techniques. Nous relevons que le service du téléseuil est soumis à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Celle-ci a été récupérée auprès de l'administration fédérale pour un montant de CHF 10'924.45. Le Conseil municipal prie le Conseil général de prendre acte du décompte. »

M. A. Binggeli, conseiller municipal : n'a rien à ajouter au présent message.

Le Conseil général prend acte du décompte final qui lui a été présenté.

4. Crédit d'engagement de CHF 73'400.- TTC pour l'installation d'une borne électrique au nord de la rue du Marché – Décompte final : information (A. Binggeli)

Message du Conseil municipal : « Le Conseil général a accepté, lors de sa séance du mercredi 17 février 2010, un crédit d'engagement de CHF 73'400.- TTC pour l'installation d'une borne électrique au nord de la rue du Marché. Les travaux ont été réalisés, d'après les factures entre mars et juin 2012, soit dans l'année du 700^{ème} anniversaire de la fondation de notre belle cité. Le service de l'équipement a ressorti des archives municipales toutes les factures relatives aux travaux de la pose de la borne de la rue du Marché. Nous avons ensuite effectué un travail de fond qui nous a permis d'identifier les objets auxquels les dites factures étaient associées et de ventiler les coûts par nature des travaux. Pour assurer une totale transparence, nous avons opté pour une stratégie présentant les factures pour chaque objet, en indiquant à quels travaux elles se rapportent. Dans le décompte présenté le 7 décembre 2016, malheureusement seules les informations du système comptable ont été utilisées pour refaire l'historique des travaux. Cela ne permettait pas d'identifier la complexité de certaines factures mélangeant les différents travaux ayant eu lieu à la rue du Marché, ce qui a mené à l'information erronée d'un dépassement de budget colossal. Pendant les travaux de la borne, d'autres chantiers ont eu lieu et en particulier des fouilles au niveau de la rue du Marché 27, dans le cadre de l'assainissement du réseau d'eau et de la fontaine sud. Ces travaux ont été effectués par les mêmes artisans, dont les factures ont ensuite été ventilées dans les comptes des différents départements sans être décortiquées et qui, pour certaines, contenaient des travaux effectués aux deux emplacements qu'il s'agissait de dissocier avant leur comptabilisation. Le dossier de la borne n'a pas été suivi par un seul conseiller municipal ou chef de service dans le rôle de chef de projet. C'est ce qui a conduit à ce que plusieurs responsables (deux conseillers municipaux et un chef de service) visent les factures et les ventilent selon leur dicastère, induisant un certain chaos dans la manière dont la partie administrative a été gérée. Force est de constater que le travail archéologique effectué a porté ses fruits et démontre en sus que le budget initial a été respecté. Ainsi, contrairement à ce qui se dit, le déplacement de la conduite d'eau n'a péjoré que très marginalement le coût total de génie civil du projet. Avec cette mise en lumière, il en ressort que le projet est même bouclé légèrement au-dessous du budget initial. Vous retrouverez dans le tableau annexé, les numéros des documents, ceux-ci sont

classés dans un classeur au service de l'équipement et à disposition du Conseil général pour consultation. Les montants des factures qui ne concernent pas la borne sont indiqués dans la colonne qui s'intitule « Coûts assainissement - réseau eau - Rue du Marché 27 (fontaine sud) » et se montent à CHF 46'209.40 TTC. De plus, les CHF 7'000.- représentent des frais d'électricité des services industriels qui n'étaient pas à reporter dans le décompte final, vu qu'il s'agit de coûts internes. Nous aimerions pour le mot de la fin ajouter que le service de l'équipement, dans sa composition actuelle, traite les projets de manière très professionnelle et une seule personne du service est responsable de chaque objet, permettant d'avoir le contrôle de bout en bout, de livrer des décomptes transparents et dans le meilleur respect des budgets. Le Conseil municipal dans son ensemble s'engage à cette transparence dans tous les dossiers qu'il traite. Par cette information, le décompte final du crédit d'engagement de CHF 73'400.- TTC pour l'installation d'une borne électrique au nord de la rue du Marché est définitivement clos. Le Conseil municipal prie le Conseil général de prendre acte du décompte. »

M. A. Binggeli, conseiller municipal : ajoute que les recherches archéologiques ont été fructueuses pour cet objet. Ce projet a été mal mené et il y a eu un mix de factures qui a mené à la confusion. Le premier résultat dépassait le budget puis, après rectification, il a été possible de séparer les factures concernant la borne de celles des autres travaux. Tout est ainsi rentré dans l'ordre. Il indique que, comme mentionné dans le message du Conseil municipal, chaque projet sera traité par une seule personne responsable permettant ainsi un contrôle centralisé. Un problème comme celui-ci ne doit plus se produire.

M. Schleppey, FOR : *« Mesdames, Messieurs, le groupe Forum remercie vivement les services communaux pour le travail de fond effectué permettant l'identification et la décortication détaillées des factures et la ventilation rigoureuse des coûts par nature des travaux, ... travail de fond, voire archéologique, réduisant le chaos à une valeur plus qu'acceptable ! On retombe sur nos pieds au niveau engagement financier pour la mise en place de la célèbre borne bornant les abords de notre bonne ville, pas bornée pour autant ! Merci derechef, en espérant que tout ce travail n'ait pas dépassé les bornes, en occasionnant trop de perte de temps des instances concernées, voire l'un ou l'autre burnout, vu la complexité des recherches engagées ! Encore une fois MERCI. »*

M. J.-P. Latscha, président, FOR : *« Mesdames, Messieurs, depuis 2001, j'ai l'honneur et le privilège de siéger dans cette salle, ce qui doit correspondre à la participation à environ 80 séances. Aussi loin que je me souviens, je crois qu'il n'y a quasi jamais eu un décompte final qui correspondait au centime près à la demande de crédit. Le décompte présenté ce soir au point 4, revu et corrigé suite au refus du 7 décembre écoulé, pouvait sans autre être établi avec quelques dépassements justifiés et partant, tout à fait acceptables (voir tableau détaillé établi pour la séance de décembre, au point 8). Ceci étant dit, je tiens à remercier vivement notre nouveau chef du dicastère de l'énergie pour tout le travail de bénédictin qu'il a fourni afin d'établir le décompte qui nous est présenté ce soir, sans oublier tous ses collègues qui l'ont aidé dans ses recherches "archéologiques". Comme le dit le dicton, "ce qui est fauché est bas", les comptes ont été bouclés et audités, regardons en avant et passons au point suivant ! »*

Le Conseil général prend acte du décompte final qui lui a été présenté.

5. Crédit d'engagement de CHF 200'402.- pour l'assainissement du bâtiment du chemin du Vignoble 21 – Décompte final : information (A. Binggeli)

Message du Conseil municipal : *« Le Conseil général a accepté, lors de sa séance du 25 juin 2014, un crédit d'engagement de CHF 200'402.-TTC pour l'assainissement du bâtiment des services industriels à la route du Vignoble 21. Lors de cette même séance, le Conseil général a demandé au Conseil municipal de compléter le projet d'assainissement par une installation de production d'énergie photovoltaïque. Le décompte de cette installation figure également dans le présent message et décompte. Il présente une dépense moins élevée de CHF 1'588.20 par rapport au crédit initial. Les travaux se sont déroulés en deux phases. D'abord l'assainissement de la toiture avec l'installation de la centrale de production photovoltaïque, qui a été suivi par l'assainissement énergétique et la rénovation des locaux. L'ensemble des travaux ainsi que le suivi administratif et financier ont été délégués au service de l'équipement par le service des bâtiments. L'ensemble des travaux s'est bien déroulé et les entreprises locales et régionales ont respecté les délais et les prix. L'inauguration a eu lieu le 21 mai 2017. Pour information, la centrale, depuis sa mise en service, a produit plus de*

9'645 kWh autoconsommés à plus de 63%. Nous relevons que le service de l'électricité est soumis à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Celle-ci a été récupérée auprès de l'administration fédérale pour un montant de CHF 17'264.45. Le Conseil municipal prie le Conseil général de prendre acte du décompte. »

M. A. Binggeli, conseiller municipal : indique que cette demande a été traitée de manière sérieuse et que l'on peut constater une récupération de la TVA d'un montant de CHF 17'264.45.

Le Conseil général prend acte du décompte final qui lui a été présenté.

6. Rapport de gestion 2016 : information (R. Matti)

Mme I. Moeschler, conseillère municipale et vice-maire : excuse l'absence de M. R. Matti, maire, retenu par une autre séance importante et prend la parole en tant que vice-maire. Elle informe qu'elle n'a rien à ajouter au rapport de gestion 2016.

M. C. Nicolet (FOR) : trouve qu'il faudrait mieux structurer les dicastères pour une lecture plus agréable aux pages 10 et 11 qui regroupent les projets du Conseil municipal. Il demande également à changer les polices d'écriture et ainsi réaliser un document plus moderne, trouvant celui-ci redondant.

M. C. Schori (PSN) : le Parti socialiste neuvevillois remercie le Conseil municipal pour le rapport de gestion 2016 et rejoint M. C. Nicolet sur sa remarque relative à la structure des pages 10 et 11.

Mme D. Bloch (PSN) : souhaite aussi que les projets du Conseil municipal soient regroupés par dicastères en pages 10 et 11 pour en faciliter la lecture.

Le Conseil général prend acte du rapport de gestion qui lui a été présenté.

7. Position CM et décision CG sur la motion PS (D. Bloch) « Nouvelle législature : élaboration d'une politique à long terme » (R. Matti)

Position du Conseil municipal : « La motion de Mme Denise Bloch a été déposée le 7 décembre 2016, à la fin de la précédente législature. Depuis, bon nombre de choses ont déjà changé au niveau de l'organisation interne du Conseil municipal. Notamment, les grands projets ne seront pas menés par une seule et même personne. Le Conseil municipal de la présente législature distribue les rôles aux responsables politiques exécutifs respectifs (chefs de départements) en prenant garde que les projets soient réalisables non seulement d'un point de vue économique, social et environnemental, mais aussi en tenant compte des ressources humaines disponibles pour atteindre les buts fixés. Le Conseil municipal a voulu attendre que ses nouveaux membres saisissent bien les aspects de leur fonction avant de se lancer dans l'élaboration de son programme de législature, dont il donnera prochainement connaissance au Conseil général. Dans le cadre de ce processus, l'Exécutif sera évidemment amené à réaliser un état des lieux, tel que requis par la motion de Mme Bloch. Préalablement, il sera aussi porté à évaluer les forces et les faiblesses de notre Commune et pour ces dernières de mettre en place les mesures correctives nécessaires. Pour ce qui est de l'Agenda 21, programme qui donne les structures et les moyens pour s'orienter vers un développement durable, rappelons qu'un des objectifs du développement durable est d'agir en prenant en compte autant le niveau local que le niveau global, le court terme que le long terme, et de considérer à la fois l'efficacité économique, l'équité sociale et la préservation de l'environnement. Cette perspective concerne tant les collectivités publiques, que l'économie privée et la société civile. Cette mise en œuvre comprend différentes phases qui sont structurées dans l'optique d'une amélioration continue et constituent la colonne vertébrale de l'Agenda 21. Le processus peut être résumé comme suit : engagement politique, état des lieux, objectifs, plan d'action cohérent, validation politique, mise en œuvre, controlling et évaluation ... et le tour recommence ... engagement politique, état des lieux, etc. Le Conseil municipal a déjà entamé des démarches allant dans le sens de l'Agenda 21. A titre d'exemple, il travaille actuellement activement sur la mise en œuvre d'un "projet de territoire", préalable nécessaire à l'élaboration du nouveau plan d'aménagement local (appelé actuellement plan de zones). Dans cette optique, il a inscrit le développement durable comme fil rouge au projet de territoire dans le sens que les autorités communales souhaitent mener une politique visant à améliorer la qualité de vie des habitants et

l'attractivité de la Commune, tout en respectant la nature et les qualités du paysage. Ce développement durable, qui doit répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs, repose sur les trois piliers de notre société – économique, social et environnemental (écologique) – et vise un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement supportable. Dans cette optique, les principes de politique énergétique durable sont inscrits dans le projet de territoire en précisant que les autorités communales souhaitent se doter d'une politique énergétique durable en agissant pour diminuer la consommation des ressources et augmenter la part de production en énergies renouvelables. Comme vous pouvez le constater, l'Exécutif communal est déjà très actif dans le sens souhaité par la motion et il tient déjà compte dans ses réflexions et ses travaux des aspects liés à la durabilité des projets. Il souhaite toutefois rester libre de choisir le processus qu'il entend utiliser pour établir son programme de législature et sa politique susmentionnée. Dans cet esprit, il propose au Conseil général d'approuver la motion. »

Mme I. Moeschler, conseillère municipale et vice-maire : n'a rien à ajouter au message. Elle demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Mme D. Bloch, PS : *« Je remercie le Conseil municipal pour sa réponse. Les modifications déjà apportées à la planification des nouveaux grands projets représentent un pas dans la direction préconisée par les principes de développement durable dans les communes. J'espère que le Conseil municipal a prévu de prendre contact avec l'Office de la coordination environnementale et de l'énergie du canton de Berne. Cet office soutient les communes qui intègrent le développement durable dans leur politique communale et prévoit des contributions financières à certains projets. Le Conseil municipal envisage également d'évaluer les forces et les faiblesses de la commune afin de mettre en place les mesures correctives nécessaires. Pense-t-il utiliser le très intéressant outil "profilographe", simple d'utilisation et fournissant des informations qualitatives, déjà expérimenté par 60 communes du canton de Berne ? Cet outil évalue les points forts et les points faibles dans les 3 dimensions du développement durable : Environnement – Economie et Société. Elles sont évaluées selon 32 champs thématiques (par exemple pour la Société : bruit et qualité de l'habitat, mobilité, santé, sécurité, répartition des revenus et de la fortune, culture et loisirs, formation, etc.). L'évaluation est effectuée par un groupe préalablement choisi (le plus souvent : Conseil municipal avec un cadre administratif, Conseil général, citoyens représentatifs, ...). L'évaluation se déroule en 2 étapes : chacun effectue la saisie seul, puis l'équipe d'évaluation discute des différences importantes notées dans les réponses, afin de trouver un consensus. Je me permets de rappeler le principe du "profilographe", car je l'avais déjà mentionné dans le texte de ma motion. Je me réjouis de recevoir des informations plus précises sur les démarches concrètes en termes de planification à court, moyen et long terme pour notre commune dans une idée de développement durable. »*

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général approuve cette motion.**

8. Position CM et décision CG sur la motion FOR (S. Ohra) « Accélérer les formalités nécessaires à la réalisation du projet de l'aménagement de la place de la gare » (C. Ferrier)

Position du Conseil municipal : *« La motion déposée le 21 juin 2017 par Mme Sanda Orha demande au Conseil municipal de revoir en priorité les formalités de mise en œuvre du projet d'aménagement de la place de la Gare. L'aménagement de la place de la Gare est étroitement lié à l'élaboration du « Projet de territoire » (conception directrice pour la révision du plan d'aménagement local), à la problématique de l'affectation du sol, du stationnement, ainsi qu'à d'autres projets communaux envisagés dans ce secteur. Le Conseil municipal devrait, dans le courant du mois d'octobre, approuver le « Projet de territoire » dont le but est de définir la vision du territoire communal pour les 20 à 30 prochaines années telle que souhaitée par les autorités communales. Ce document permettra de mieux appréhender la problématique de l'aménagement du secteur stratégique de la Gare qui constitue un quartier clef dans l'organisation territoriale de la Commune en soutien de la vieille ville. Il doit, sans aucun doute, être considéré comme un point d'accueil et d'accroche pour les habitants et les visiteurs. Son potentiel de densification et de valorisation des espaces extérieurs est important. L'objectif principal du « Projet de territoire » pour ce secteur est de confirmer son rôle central de pôle d'accueil par le développement d'activités. Il est donc possible, aujourd'hui, d'initier une étude pour un aménagement futur de la place de la Gare. Des offres vont être demandées à des bureaux*

d'urbanistes pour l'élaboration d'un projet basé sur les objectifs définis dans le « Projet de territoire ». Il pourrait également être envisagé d'organiser une « Journée d'aménagement » (information et participation de la population) permettant à toutes les personnes intéressées d'émettre des propositions et d'échanger des idées avec les autorités. Le souhait du Conseil municipal est de pouvoir présenter un avant-projet au Conseil général dans le courant de l'année 2018. Ainsi, un mandat en vue de son élaboration sera attribué l'année prochaine. Au vu de ce qui précède, le Conseil municipal propose au Conseil général d'accepter la motion déposée par Mme Orha. »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : le Conseil municipal propose d'accepter cette motion. C'est le début d'une grande aventure pour la Commune dans le but de reprendre la Place de la Gare. Mais il faudra alors aller jusqu'au bout.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Mme T. Michel, au nom de Mme S. Orha, FOR : *« Forum neuvevillois remercie le Conseil municipal pour les bonnes nouvelles des mesures concrètes réalisées dans l'avancement du projet de l'aménagement de la Place de la Gare et attend avec impatience de consulter le nouveau projet du territoire de l'organisation de la "Journée de l'aménagement". Nous saluons la proposition du Conseil municipal d'accepter cette motion et vous remercions, Mesdames, Messieurs les conseillers généraux, de l'accepter à votre tour. »*

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général approuve cette motion.**

9. Interventions parlementaires et développements

Il est donné lecture des interventions déposées ce soir, dont les titres figurent ci-après. Elles font partie intégrante du procès-verbal.

- Motion PSN (A. Petrig, C. Wingo, S. Lopes et V. Stoeper) « Promouvoir les petites commerces auprès des nouveaux arrivants dans la Commune de La Neuveville »
- Motion PSN (D. Bloch) « Aménagement de St-Joux »
- Postulat PLR (L. Burkhalter) « Centre-ville piéton »
- Interpellation FOR (M. Hofstetter) « Compte-rendu transparent du Centre Animation Jeunesse »
- Interpellation PSN (P. a Marca) « Ramassage hebdomadaire des déchets ménagers »

Développements :

- **Motion PSN (A. Petrig, C. Wingo, S. Lopes et V. Stoeper) « Promouvoir les petites commerces auprès des nouveaux arrivants dans la Commune de La Neuveville »**

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- **Motion PSN (D. Bloch) « Aménagement de St-Joux »**

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- **Postulat PLR (L. Burkhalter) « Centre-ville piéton »**

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- **Interpellation FOR (M. Hofstetter) « Compte-rendu transparent du Centre Animation Jeunesse »**

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- Interpellation PSN (P. a Marca) « Ramassage hebdomadaire des déchets ménagers »

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

10. Questions simples et traitement

M. A. Ehrensperger, PSN : *« Pourquoi les panneaux solaires qui vont être installés sur le toit de l'école à journée continue n'ont-ils pas été intégrés à la toiture étant donné que le toit a été refait ? Au niveau technique, rien ne semblait s'y opposer. Au niveau des coûts, il est à douter que cela eut été plus cher et au niveau esthétique, cela aurait été un sacré plus. »*

M. A. Binggeli, conseiller municipal : dès le départ, des panneaux solaires intégrés n'étaient pas prévus. Les panneaux solaires qui font partie du projet vont être posés durant l'été 2018. Les travaux dureront entre 4 et 5 semaines.

M. A. Ehrensperger, PSN : *« Dans sa prise de position sur la motion de Mme Denise Bloch (point 7 de l'ordre du jour), le Conseil municipal pose le développement durable comme fil rouge pour l'élaboration d'un plan d'aménagement. Mais la suite du texte en reste aux formules évasives. Le Conseil municipal a-t-il déjà élaboré une liste de mesures concrètes répondant à ce fil rouge, par exemple des dispositions particulières en matière de respect des normes Minergie pour des nouvelles constructions ou les assainissements, ou des propositions pour favoriser une construction qui réduise le mitage du territoire ? »*

M. C. Ferrier, conseiller municipal : va étudier cette question en détail et n'a pas actuellement de réponse concrète à donner à ce sujet.

M. L. Burkhalter, PLR : *« Pourriez-vous nous informer de la raison du retard pris dans l'aménagement de la Grand-Rue (zone Faucon) et des conséquences de ceux-ci pour les habitants ? »*

M. C. Ferrier, conseiller municipal : les travaux sont toujours en cours car les archéologues ont effectué de longues recherches qui ont pris du temps et provoqué des retards. Le revêtement sera posé le 9 octobre 2017, cela se terminera fin novembre 2017, côté route de Neuchâtel.

M. J.-P. Ammann, PLR : *« Quand sera transmis au Conseil général le décompte final de l'Ecole des Collonges ? »*

Mme I. Moeschler, conseillère municipale et vice-maire : des factures ne sont pas encore arrivées. Le décompte final de l'Ecole des Collonges sera présenté dès que possible.

M. P. a Marca, PSN : *« Actuellement, l'ancienne place de jeux située au sud du collège du district est un terrain non aménagé. Quel projet la Municipalité a-t-elle pour cette parcelle ? »*

M. C. Ferrier, conseiller municipal : ce projet vous sera présenté à la prochaine séance du Conseil général. Le projet est actuellement en cours pour des places de parc et des jardins communautaires.

11. Communications

M. A. Binggeli, conseiller municipal : informe que les candélabres allant du Centre des Epancheurs à la déchetterie ne fonctionnent pas. Le service de l'équipement travaille sur ce problème. Cette panne va être identifiée et le problème sera résolu d'ici la semaine prochaine. De plus, il indique que la vérification des lampadaires de la Commune s'effectue ce soir.

M. C. Ferrier, conseiller municipal : le rapport de février dernier de l'OED (Office des eaux et des déchets) concernant St-Joux est compliqué. Il faudra davantage discuter avec Geotest. La situation n'est pas idéale ni catastrophique mais il faudra effectuer des mesures supplémentaires. Une demande de crédit de CHF 53'000.- sera présentée au Conseil général. Concernant les travaux de la zone 30, des interventions auront lieu au chemin des Prés-Guëtins. La durée du projet est d'un mois. Concernant les travaux à l'école à journée continue, l'enveloppe extérieure a été refaite. Le reste des travaux aura lieu pendant les vacances scolaires. Pour le projet des CFF du tunnel de

Gléresse, un bilan mitigé est à relever suite aux séances d'information. Pour Gléresse, 80 personnes par soirée se sont réunies contre une trentaine de personnes sur deux jours à La Neuveville. La consultation est ouverte jusqu'au 27 octobre 2017. Il encourage les habitants de La Neuveville à s'exprimer sur ce sujet pendant cette procédure. La 3^e ligne CFF a été supprimée, les CFF ont ainsi donné une suite positive à la demande de la Commune. Le Conseil municipal n'a toujours pas approuvé ce projet. Des discussions en vue du rachat de certains terrains ont été engagées, notamment pour ce qui concerne le chemin des Rives.

M. J.-P. Latscha, président, FOR : informe des déplacements du bureau du Conseil général, le 30 septembre 2017 à St-Imier pour la rencontre des bureaux des législatifs du Jura et Jura bernois en compagnie de son vice-président, M. J.-P. Ammann et M. A. Ehrensperger, scrutateur et le 1^{er} novembre 2017 à Berne pour la 1^{re} rencontre des présidences des parlements communaux du Canton de Berne avec son vice-président, M. J.-P. Ammann. De plus, il indique que la dernière séance du Conseil général aura lieu le 29 novembre 2017 à 18h30 et sera suivie du souper de fin d'année.

La séance est levée à 20h16.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président Le chancelier

J.-P. Latscha V. Carbone



PARTI SOCIALISTE DE LA NEUVEVILLE

Municipalité de La Neuveville							
Reçu		25 SEP. 2017					
Inscrits à							
ADM	ECO	EQU	GTE	INS	LOI	SEC	S
AVS	CAJ	PH	CM	X			

CONSEIL GENERAL DU 27 SEPTEMBRE 2017

MOTION : « PROMOUVOIR LES PETITS COMMERCES AUPRES DES NOUVEAUX ARRIVANTS DANS LA COMMUNE DE LA NEUVEVILLE ».

INTRODUCTION :

Les commerces de proximité ont toujours occupés une place essentielle au sein des villes, cependant, de nos jours, la survie des petits commerces est menacée par les parts de marché grandissantes des grandes enseignes. Ne disposant pas des mêmes moyens de marketing et de promotion que ces dernières, les petits commerçants dépendent énormément de la fidélité de leur clientèle. Dès lors, faire connaître les petits commerces de La Neuveville aux nouveaux arrivants pourrait contribuer à créer des liens et des habitudes dont bénéficieront les commerces locaux.

DEVELOPPEMENT :

La Neuveville a la chance de disposer, dans son centre, de plusieurs petits commerces tels que boulangeries, boucherie, poissonnerie, restaurants, fleuristes, coiffeurs, bijouterie, librairie, marchands de vélos et de motos, etc. Le parti socialiste de La Neuveville est d'avis que la Municipalité pourrait faire plus afin de soutenir ces commerces face aux grandes enseignes pour ne pas les voir disparaître.

Tous les deux ans, une cérémonie est organisée par la commune en l'honneur des nouveaux arrivants. Selon le contrôle des habitants, entre 180 et 200 personnes sont invitées à ces cérémonies. Il y aurait donc environ une centaine de nouveaux arrivants par année. Pour faire connaître nos commerces à ces personnes et contribuer à les fidéliser, le parti socialiste propose que le contrôle des habitants leur distribue, lorsqu'ils s'annoncent à la commune, des bons d'achat provenant des diverses boutiques neuveilloises qui souhaiteraient participer à ce projet.

Pour la réalisation de cette motion, le parti socialiste demande au Conseil Municipal de :

1. Recenser tous les commerces neuvevillois susceptibles d'être intéressés sur une liste.
2. Contacter ces dits commerces afin d'évaluer leur intérêt à participer à ce projet et leur volonté à y contribuer financièrement.
3. Elaborer un « business plan » dans lequel seront aussi fixés les montants des bons d'achat ainsi que la participation éventuelle de la commune.

Sur ce dernier point, le parti socialiste pense qu'une participation minimale pourrait être la prise en charge de l'intégralité des frais d'impression des bons d'achat. Toutefois, on pourrait aussi envisager un engagement financier plus conséquent de la commune, par exemple la prise en charge de 50% de la valeur des bons d'achat. Dans ce cas, un fond approprié devra être identifié.

POUR LE PARTI SOCIALISTE DE LA NEUEVILLE

Anna Petrig



Céleste Wingo



Stéphanie Lopes



Véronique Stöpfer





Parti Socialiste de La Neuveville

Municipalité de La Neuveville	
Reçu	25 SEP. 2017
In. Nom. à	
CAJ	CO
REC	SOC
AVS	CAJ
PH	CM
	X

Conseil général du 27.09.2017

Motion : Aménagement de Saint-Joux

L'aménagement de Saint-Joux représente une longue saga historico-juridico-politico-géologique pour la municipalité. Pour les Neuvevillois, la situation actuelle constitue un crève-cœur permanent.

Développement

Le 2 juin 1967, le Conseil exécutif du Canton a autorisé la municipalité à « combler le lac sur fonds appartenant à l'Etat près de Saint-Joux ». Cette autorisation était assortie de conditions, concernant notamment la cote maximale à respecter et le type de matériaux à utiliser.

Il était spécifié que « la commune municipale de La Neuveville (...) est responsable de tous dommages qui pourraient résulter de la construction de l'ouvrage ou de son existence ». Un contrat devait être établi pour l'utilisation du fonds du lac ainsi comblé, quand le comblement serait achevé.

Le fonds de la zone de Saint-Joux est de type « craie lacustre », potentiellement instable, à risque d'effondrement d'un enrochement ou de glissements de terrain.

En 2003, le Canton, propriétaire du fonds, a exigé l'interdiction de l'accès à la zone dangereuse.

En septembre 2016, le Conseil général a accepté un crédit pour une étude de l'importance de la pollution du site, d'une durée prévisible de 18 mois, en 2 étapes. L'accès à ces informations permettra au Conseil municipal, selon les affirmations de M. Ferrier en février dernier, de prendre des décisions quant à l'avenir de la zone de Saint-Joux.

Début septembre 2017, le Conseil municipal a organisé une séance d'information concernant le plan directeur intercommunal de réaffectation du tracé ferroviaire CFF « La Neuveville-Douanne ». M. Philippe Cornaz, Chef de projet des CFF a mentionné à cette occasion que les travaux de dédoublement de la ligne CFF nécessiteront des travaux de remblayage lacustre, dans une région présentant des caractéristiques géologiques similaires à celles rencontrées à Saint-Joux.

Afin de profiter de l'opportunité que représente le projet CFF de réfléchir à une solution ambitieuse, de nature à rendre à la population neuvevilloise son « bordu », le Parti Socialiste demande au Conseil municipal de :

- Régler la question juridique du contrat avec le Canton propriétaire.
- Etablir de manière claire les responsabilités du Canton propriétaire et de la Municipalité utilisatrice du fonds lacustre.
- Comparer la situation actuelle avec le Plan de protection des rives adopté en votation populaire en 1993.
- Négocier avec le Canton le montant des subventions à attendre en cas de travaux de sécurisation des Levées de Saint-Joux et des Larrus,
- Evaluer grossièrement les frais générés à ce jour par l'instabilité du terrain, afin d'établir l'intérêt d'un investissement financier important pour résoudre définitivement ce problème.
- Etudier la possibilité de réaliser des travaux de sécurisation des zones dangereuses en utilisant la même technique et les services de la même entreprise que celles des CFF.

Pour le Parti Socialiste de La Neuveville

Denise Bloch-Bertoli



Conseil général du 27 septembre 2017

Postulat

Centre-ville piéton

Par ce postulat, nous demandons au conseil municipal d'étudier la possibilité de rendre occasionnellement piétonne la Grand-Rue lors de certaines manifestations.

Les travaux de la mise en place de la zone 20 traversant la Neuveville sont presque terminés.

Afin de valoriser au maximum ce nouveau lieu de rencontres et de passages, nous proposons au Conseil municipal d'étudier la faisabilité de rendre cette zone occasionnellement entièrement piétonne. Nous aurons ainsi l'occasion de donner plus de valeur aux événements qui se tiennent déjà dans l'enceinte de la vieille ville.

Durant les travaux, les déviations mises en place ont pu démontrer un impact négligeable sur la fluidité du trafic.

Cette idée simple permettrait, durant les week-end, d'augmenter l'attractivité touristique du centre-ville et d'offrir de nouvelles perspectives aux manifestations existantes et futures.

L'acceptation de ce postulat serait un atout majeur pour rendre cette zone encore plus accueillante et humaine.

La Neuveville, le 21 septembre 2017



Luc Burkhalter
Membre du Conseil général

Municipalité de La Neuveville									
Reçu		25 SEP. 2017							
Transmis à									
ADM	ECO	EQU	GTE	INS	LOI	SEC	SOC		
AVS	CAJ	PH	CM	X					





Municipalité de La Neuveville									
Reçu		22 SEP. 2017							
Le conseil a									
ADM	ECO	EQU	GTE	IMS	LOI	LESC	SOC		
AVS	CAJ	PH	CM	X					

Séance du Conseil général du 27 septembre 2017

Interpellation: Forum demande un compte-rendu transparent du Centre Animation Jeunesse.

Depuis plusieurs années, notre commune a en son sein un centre d'animation pour nos jeunes bien apprécié de ceux-ci, dans lequel, ils peuvent venir se détendre, s'amuser ou parler de leur problème à des personnes formées pour cela. Malheureusement, nous n'avons aucune information sur ce qui s'y passe et le rapport de gestion 2016 ne nous éclaire aucunement. Une demande de transparence nous semble de fait nécessaire.

Développement :

Dans le rapport de gestion 2016 de la commission de l'instruction et jeunesse, nous avons la possibilité de nous informer sur le CAJ. Malheureusement en lisant ce rapport, le responsable ne fait rien paraître. Nous nous retrouvons face à une définition de la jeunesse d'aujourd'hui digne de Wikipédia. Nous ne savons rien du nombre de jeunes qui fréquentent ce centre, ni des activités qui s'y produisent, ni des personnes encadrantes. Comment pouvons-nous le développer si nous ne savons rien à son sujet ?

Ayant moi-même été une génération du CAJ, je sais qu'une institution de ce type dans une commune est utile pour autant que son contenu et ses activités donnent du sens aux jeunes qui la fréquentent. Ce n'était pas qu'un lieu où nous pouvions nous amuser mais aussi où nous pouvions aborder des problèmes existentiels pour des adolescents, tels que l'alcool, drogue, sexe, etc.. Les jeunes de la génération Z ont les mêmes problèmes que les autres, mais l'apparition des réseaux sociaux a rendu leur rapport à l'image bien plus compliqué qu'auparavant, poussant parfois les jeunes à commettre l'irréparable.

Comment le CAJ, aujourd'hui, répond à ces attentes ? Y répond-il ?

Forum demande aux autorités municipales de faire un état des lieux de cette institution et de nous renseigner sur ses activités.

Pour Forum Neuvevillois
Michaël Hofstetter

21.09.2017



Parti Socialiste de La Neuveville

Conseil général du 27.09.2017

INTERPELLATION : Ramassage hebdomadaire des déchets ménagers

Le ramassage des déchets ménagers a passé de 2 passages hebdomadaires à un passage unique depuis un an.

Les conséquences de la diminution de la fréquence de ramassage ont-elles été évaluées ?

- Quel impact la suppression du 2^{ème} ramassage a-t-il eu sur la satisfaction des usagers ?
- Les températures de cet été, plus élevées que les normes saisonnières ont entraîné des émanations d'odeurs autour des containers à déchets ménagers et à compost.

L'évaluation d'un éventuel risque infectieux lié à la chaleur a-t-elle été effectuée ?

Les désagréments associés aux émanations d'odeurs ont-ils été signalés à la municipalité ?

Dans l'affirmative, le Conseil municipal prévoit-il un ramassage plus fréquent des déchets durant les mois d'été en 2018 ? Quel serait le coût supplémentaire d'une telle opération ?

Pour le Parti Socialiste

Patrice a Marca

Municipalité de La Neuveville									
Reçu		25 SEP. 2017							
Révisé à									
ADM	ECO	FOU	GTE	INS	LOI	SEQ	SOC		
AVS	CAJ	PI	CM	X					